



CROUS DE VERSAILLES

AIDES & AVANTAGES AUX ETUDIANTS EN CPES

Inscrits au Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) cette année ?
Vous bénéficiez donc du statut étudiant !

Vous pouvez profiter d'avantages au même titre que les étudiants en Licence et Master MIP.

 Attention, afin d'obtenir le statut étudiant et de pouvoir bénéficier des offres qui vous sont proposées, il est impératif de s'acquitter de la cotisation annuelle à la vie étudiante et de campus (CVEC) auprès du Crous. Celle-ci s'élève à 90€. Les étudiants boursiers en sont exonérés. Pour s'en acquitter ou demander l'exonération, cliquez ici :



[J'obtiens ma CVEC](#) 

→ Voici quelques aides et avantages que proposent le Crous aux étudiants :

